



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 juin 2001
Français
Original: anglais

Note du Président du Conseil de sécurité

1. Les membres du Conseil de sécurité, conscients qu'il importe de faire connaître pleinement, avec diligence et efficacité, les résolutions du Conseil et les déclarations de son président, ainsi que les déclarations que ce dernier fait en leur nom par voie de presse à l'intention de la communauté internationale, et en particulier de communiquer ces résolutions et déclarations aux parties intéressées, sont convenus de continuer à suivre la pratique actuelle, en la renforçant :

a) Le (la) Président(e) du Conseil de sécurité, devrait, à la demande des membres du Conseil et sans préjudice des responsabilités qui lui incombent en sa qualité de Président(e), appeler l'attention du (des) représentant(s) de l'État Membre (des États Membres) ainsi que des organisations et mécanismes régionaux concernés sur les déclarations pertinentes à la presse qu'il ou elle a faites au nom des membres du Conseil ou sur des décisions du Conseil;

b) Le Secrétariat devrait aussi continuer de porter à la connaissance des parties intéressées, y compris des acteurs non étatiques, par l'intermédiaire des représentants spéciaux, des représentants et envoyés du Secrétaire général et des coordonnateurs résidents des Nations Unies concernés, les résolutions du Conseil de sécurité et les déclarations de son président ainsi que les déclarations que ce dernier fait à la presse au nom des membres du Conseil, et faire en sorte que ces résolutions et déclarations soient communiquées dans les meilleurs délais et diffusées aussi largement que possible;

c) Le Secrétariat devrait en outre publier, en tant que communiqués de presse de l'Organisation des Nations Unies, toutes les déclarations que le Président du Conseil de sécurité fait à la presse au nom des membres du Conseil, après avoir obtenu l'autorisation du Président.

2. Les membres du Conseil de sécurité continueront d'examiner d'autres suggestions concernant la documentation du Conseil et des questions connexes.